

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.613.005.1 DU 31 DECEMBRE 1992

## Groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle CIP 600 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965, MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

ESPERA-WERKE GmbH-H, Moltkestrasse 17-33,  
44100 Duisbourg, Allemagne.

### DEMANDEUR

ESPERA, rue Augustin Fresnel, 92167 Antony  
Cedex.

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle n° 90.1.24.269.1.3 du 27 août 1990 (1) et n° 91.00.611.026.1 du 11 septembre 1991 (2) relatives au groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES.

### CARACTERISTIQUES

Le groupe de pesage-étiquetage ESPERA, modèle CIP 600, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle MOSES approuvé par les décisions précitées, par le fait qu'à l'instrument, est adjoint un dispositif automatique d'amenée et d'évacuation des paquets, que le récepteur de

charge est remplacé par une bande transporteuse, et que la dépose des étiquettes est automatique.

L'ensemble des composants du groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES demeure inchangé.

Seule, la plage d'utilisation de la cellule de pesée est différente.

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument sont les suivantes :

Max = 8 kg    Min = 40 g

avec pour étendues partielles :

Min<sub>1</sub> = 40 g    Max<sub>1</sub> = 6 kg    e<sub>1</sub> = 2 g

Min<sub>2</sub> = 6 kg    Max<sub>2</sub> = 8 kg    e<sub>2</sub> = 5 g

- effet maximal de tare T = - 6 kg
- échelon de prix unitaire d<sub>u</sub> = 0,01 F/kg
- échelon de prix à payer d<sub>p</sub> = 0,01 F.

De plus, l'instrument est équipé d'un dispositif automatique de contrôle du zéro.

### SCELLEMENT

Le groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle CIP 600 conserve le dispositif de scellement du modèle MOSES.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification comporte les inscriptions suivantes :

- le nom du demandeur et celui du modèle
- le numéro de série
- le numéro et la date de la présente décision

(1) Revue de Métrologie, septembre 1990, page 1222.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 917.

- les caractéristiques métrologiques
- la classe de précision
- la charge limite : Lim 8 045 g
- la mention : "Interdit pour la vente directe au public".

Cette mention et les caractéristiques métrologiques sont également affichées sur l'écran à proximité des indications.

#### DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

#### VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

#### ANNEXES

Notice descriptive.

Schéma n° 5878.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET.

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

## Groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle CIP 600

### I - PRESENTATION

Le groupe de pesage-étiquetage, modèle CIP 600, avec dispositif automatique d'amenée et d'évacuation des paquets est composé de sept modules :

ESG 23 : Unité de base, comportant l'alimentation électrique générale et la logique de commande des tapis.

ESF 123 : Convoyeur à bande

ESD 203 : Imprimante

ESW 313 : Unité de pesage

ESS 13 : Module d'étiquetage

ESC 903 : Console

ESU 13 : Pied de console.

Pour le fonctionnement des modules, unité de pesage (ESW 313), console (ESC 903) et imprimante (ESD 203), il y a lieu de se reporter à la notice descriptive de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.24.629.1.3 du 27 août 1990 (1) relative au groupe de pesage-étiquetage ESPERA modèle MOSES.

### II - FONCTIONNEMENT

La mise en marche s'effectue de la façon suivante :

- Basculer l'interrupteur général Marche/Arrêt qui se trouve sur le côté gauche de l'unité de base ESG 23.
- A la mise sous tension, la machine est directement en mode étiquetage automatique.
- La machine possède des réglages standard (ou valeurs par défaut) concernant la majorité des produits. Ces réglages peuvent être modifiés et mémorisés à tout instant.

(1) Revue de Métrologie, septembre 1990, page 1225.

- Certains produits ont des paramètres particuliers enregistrés dans leur mémoire, dont la valeur se substitue, lorsqu'ils sont appelés, aux valeurs par défaut - qui sont rétablies pour les articles suivants.
- Indépendamment des données articles, il est possible d'imposer tout ou partie des réglages au niveau du mode opératoire choisi.
- Une retouche est possible néanmoins à tout moment (dès qu'un article a été appelé), directement au niveau du clavier machine, la modification étant sauvegardée ou non, au niveau de l'article ou des valeurs par défaut. Ceci pour tout ou partie des paramètres, selon les besoins de l'utilisateur.

### III - ENREGISTREMENT DES REGLAGES

#### • Par article

- Chaque article peut avoir besoin de réglages différents (vitesse tapis, pression bras, rotation et position étiquettes...). C'est pourquoi les valeurs correspondantes peuvent être enregistrées en mémoire, dans le Fichier Articles.

Dès l'appel de cet article à la console, les données sont prises en compte, comme l'indiquent les différents voyants du panneau de contrôle (clavier machine, situé sur le module d'étiquetage ESS 13) ; il est donc possible de commencer l'étiquetage sans autre manipulation.

#### • Réglages par défaut

Si de nombreux articles ont les mêmes réglages (ou du moins une partie commune des réglages), il peut être commode de fixer les valeurs par défaut, de la machine, ce qui s'obtient en appuyant sur une touche spécifique, après avoir appelé le premier article à l'écran.

### IV - DESCRIPTIF DU MODE AUTOMATIQUE

- Le paquet est acheminé par les deux premières bandes d'amenée (la 2ème étant une bande dite de séparation des paquets) jusqu'à la bande de la cellule de pesage.

- Le paquet est pesé.
- Le paquet est transporté jusqu'à la bande d'étiquetage, alors que l'étiquette correspondante commence à s'imprimer.
- L'étiquetage se termine.
- L'étiquette est apposée automatiquement sur le paquet.
- Le paquet est évacué.

La détection du passage entre les différentes bandes est effectué par des cellules photoélectriques.

### **V - SECURITE EN MODE AUTOMATIQUE**

Toutes les demi-heures, le zéro de la cellule de pesée est contrôlé : les tapis d'amenée sont alors stoppés et le dernier paquet pesé est évacué.

■ N° 5878

GRUPE DE PESAGE-ETIQUETAGE ESPERA CIP 600

Imprimante et système d'étiquetage,  
bras applicateur ou éjecteur à air comprimé)

